



Coupe de France de course en montagne

TOUTES LES INFOS SUR
www.athle.fr

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	P3
LES OBJECTIFS	P3
LA COORDINATION	P4
LA DÉFINITION DE LA COUPE DE FRANCE DE COURSE MONTAGNE	P5
LE RAVITAILLEMENT	P5
L'ATTRIBUTION DES POINTS	P6
LES CLASSEMENTS DES ATHLÈTES & EQUIPES	P7 à P9
LES TITRES	P10
LE BARÈME DE POINTS	P11



1. PREAMBULE

La FFA a mis en place depuis la saison 2000 , un Circuit National de course en montagne dénommé « Coupe de France de course en montagne ».

La FFA coordonne l'ensemble du dispositif et garantit le respect du présent règlement.

2. OBJECTIFS

Créer un circuit et une émulation auprès des athlètes et clubs FFA.



3. COORDINATION

Les référents CNCHS en charge de la course en montagne
cnr@athle.fr

Le responsable DTN,
Olivier GUI
Olivier.gui@athle.fr

TOUTES LES INFOS SUR
www.athle.fr





4. DÉFINITION DE LA COUPE DE FRANCE DE COURSE DE MONTAGNE

La Coupe de France de course en montagne regroupe les épreuves qui détiennent un label Montagne FFA,

Ces épreuves sont des courses de montagne « classiques »

- Classique : « montée sèche » ou « montée et descente »
- La pente moyenne doit être comprise entre 5 % (ou 50 m par km) et 25 % (ou 250 m par km).
- La pente moyenne la plus souhaitable est d'environ 10 % à 15 % à condition que le parcours reste praticable.
- Distance maximale 21.1km.
- Ou des « Courses verticales »
- Course ascensionnelle avec une pente minimum de 25%
- Le KV : 1000m de dénivelé positif sur une distance de 4 km maximum. . plus ou moins 50 m de D+
- Les Courses en montagne peuvent avoir lieu sur une surface comportant un revêtement, à condition qu'il y ait de grands changements d'altitude tout au long du parcours.
- Des postes de ravitaillement pour s'hydrater et s'éponger devront être installés à des endroits appropriés le long du parcours, de manière à permettre aux athlètes, s'ils le souhaitent, d'effectuer l'intégralité du parcours sans transporter leur propre ravitaillement.

TOUTES LES INFOS SUR

www.athle.fr

5. REGLEMENTATION SPECIFIQUE

- Les ravitaillements sauvages et / ou assistances sont interdits en dehors des zones définies.
- Des assistances personnelles sont autorisées sur les zones de ravitaillement mises en place par les organisateurs.
- **L'utilisation de bâtons de marche peut être autorisée à la discrétion de l'organisation de la course.**

Toute infraction à ces règles entrainera une disqualification de l'athlète.



6. ATTRIBUTION DE POINTS AUX ATHLÈTES

- Chaque épreuve attribuera des points en fonction du classement. Ces points seront attribués sur le classement "scratch licenciés compétition" hommes et femmes sans distinction de catégories d'âges.
- La catégorie junior (hommes et femmes) bénéficiera d'un classement spécifique.

7. ATTRIBUTION DES POINTS AU CLASSEMENT D'UNE EPREUVE

- Les points obtenus lors des épreuves bénéficieront d'un coefficient différent en fonction du niveau du Label fédéral de la course support :
- Label régional : coefficient 5
- Label national : coefficient 10
- Championnat de France : coefficient 13
- Course de sélection : (si elle a un label) coefficient 11 (Voir sur athle.fr, rubrique performance, puis haut-niveau, les modalités de sélection)

TOUTES LES INFOS SUR

www.athle.fr

8. CLASSEMENT DES ATHLÈTES

A. Participants et Licence

Tous les participants à partir de la catégorie Junior ayant une licence valide FFA Compétition seront classés.

Aucune rétroactivité de performance ne sera accordée, les athlètes doivent être licenciés la veille de l'épreuve.

B. Saison

La saison de la Coupe de France de course en montagne, débutera à partir **du 1^{er} novembre au 31 octobre de l'année suivante**

C. Classements finaux individuels:

Classement final.

Le classement final tiendra compte des 3 meilleurs scores obtenus lors des courses de la Coupe de France de course en montagne (label régional ou national) (ou pour les athlètes sélectionnés en équipe de France, ceux obtenus lors des Championnats* d'Europe ou du Monde des Courses en Montagne) augmentés de celui obtenu lors des Championnats de France dont les points sont multipliés par 13.

Un coefficient de 11 sera appliqué pour l'épreuve de sélection

*Sera retenue la meilleure performance entre les championnats du monde et d'Europe. (si l'athlète participe aux 2 championnats internationaux).

Classement Juniors.

Le classement final tiendra compte des 2 meilleurs scores obtenus lors des courses de la Coupe de France de course en montagne (label régional ou national) (ou pour les athlètes sélectionnés, ceux obtenus lors des Championnats d'Europe et/ou du Monde des Courses en Montagne) augmentés de celui obtenu lors des Championnats de France dont les points sont multipliés par 13.

Un coefficient de 11 sera appliqué pour l'épreuve de sélection

TOUTES LES INFOS SUR

www.athle.fr

LABEL
ATHLÈ
MONTAGNE

10

- ~~• Cas particulier pour les athlètes sélectionnés en équipe de France pour les championnats du monde de trail 2019:~~
- ~~• Le championnat de France de Montagne ayant lieu le même week-end que le championnat du monde de trail, les athlètes sélectionnés en équipe France de trail ne pourront donc pas participer au championnat de France de montagne. Pour ces athlètes, le calcul du classement final prendra en compte 4 épreuves de la Coupe de France de course en montagne~~

TOUTES LES INFOS SUR
www.athle.fr



D. Classements finaux par équipes:

- ✓ Dans le classement par équipes, ne sont pris en compte que les athlètes à partir de la catégorie espoir.
- ✓ Le nombre d'athlètes mutés ou étrangers en application des ~~dispositions à l'article 3.2.1.5~~ des Règlements Généraux de la FFA est limité dans une équipe à 1.
- ✓ En cas d'ex-aequo pour l'une des dix premières places, les concurrents seront départagés en fonction du nombre de premières places obtenues (ou de deuxièmes en cas de nouvel ex-aequo, etc.) et ce, sur l'ensemble des compétitions de la Coupe de France de course en montagne

 **Classement par équipes;** *Dans chaque épreuve de la Coupe de France de course en montagne.*

les équipes masculines sont classées par addition des places des 4 meilleurs athlètes masculins d'un même club (licence compétition).

, les équipes féminines sont classées par addition des places des 3 meilleures athlètes féminines

La première équipe marque 120 pts, le 2° 115 pts coefficient 10 (cf grille classement individuel masculin). Le classement final tiendra compte des 3 meilleurs scores obtenus lors des courses de la Coupe de France de la course en montagne (à l'exclusion des championnats d'Europe et Championnats du Monde) augmentés de celui obtenu lors des Championnats de France dont les points sont multipliés par 13.

Un coefficient de 11 sera appliqué pour l'épreuve de sélection

TOUTES LES INFOS SUR

www.athle.fr



E. Titres individuels et par équipes

Pour briguer le titre de Vainqueur de la Coupe de France de course en montagne, les athlètes devront être licenciés à la FFA (licence compétition valide lors de chaque épreuve). Les titres suivants seront décernés à l'issue de la Coupe de France de course en montagne :

Les vainqueurs de la Coupe de France de course en montagne seront ceux qui auront obtenu le meilleur score total (3 courses + Championnats de France) ou 4 manches pour les athlètes sélectionnés en équipe de France de trail pour l'année 2019

F. Dotations

Les récompenses seront remises lors d'une cérémonie en fin d'année. Seuls les athlètes et représentants de club présents à celle-ci pourront bénéficier de leur récompense.

Seuls les athlètes ou les équipes ayant fait au moins 3 manches seront primés

G. Réclamation

En cas de contestation d'un ou des résultats, une réclamation peut être déposée auprès de la CNCHS dans les 72 heures suivant la parution des résultats de chaque épreuve sur le site Internet fédéral. Le bureau de la CNCHS est seul compétent à trancher le litige et sa décision est sans appel.

TOUTES LES INFOS SUR

www.athle.fr

10. BAREME DE POINTS

Hommes & Femmes		Hommes & Femmes		Hommes & Femmes	
1 ^{er} licencié	120 points	41 ^{ème} licencié	60 points	81 ^{ème} licencié	20 points
2 ^{ème} licencié	115 points	42 ^{ème} licencié	59 points	82 ^{ème} licencié	19 points
3 ^{ème} licencié	110 points	43 ^{ème} licencié	58 points	83 ^{ème} licencié	18 points
4 ^{ème} licencié	107 points	44 ^{ème} licencié	57 points	84 ^{ème} licencié	17 points
5 ^{ème} licencié	104 points	45 ^{ème} licencié	56 points	85 ^{ème} licencié	16 points
6 ^{ème} licencié	101 points	46 ^{ème} licencié	55 points	86 ^{ème} licencié	15 points
7 ^{ème} licencié	98 points	47 ^{ème} licencié	54 points	87 ^{ème} licencié	14 points
8 ^{ème} licencié	96 points	48 ^{ème} licencié	53 points	88 ^{ème} licencié	13 points
9 ^{ème} licencié	94 points	49 ^{ème} licencié	52 points	89 ^{ème} licencié	12 points
10 ^{ème} licencié	92 points	50 ^{ème} licencié	51 points	90 ^{ème} licencié	11 points
11 ^{ème} licencié	90 points	51 ^{ème} licencié	40 points	91 ^{ème} licencié	10 points
12 ^{ème} licencié	89 points	52 ^{ème} licencié	49 points	92 ^{ème} licencié	9 points
13 ^{ème} licencié	88 points	53 ^{ème} licencié	48 points	93 ^{ème} licencié	8 points
14 ^{ème} licencié	87 points	54 ^{ème} licencié	47 points	94 ^{ème} licencié	7 points
15 ^{ème} licencié	86 points	55 ^{ème} licencié	46 points	95 ^{ème} licencié	6 points
16 ^{ème} licencié	85 points	56 ^{ème} licencié	45 points	96 ^{ème} licencié	5 points
17 ^{ème} licencié	84 points	57 ^{ème} licencié	44 points	97 ^{ème} licencié	4 points
18 ^{ème} licencié	83 points	58 ^{ème} licencié	43 points	98 ^{ème} licencié	3 points
19 ^{ème} licencié	82 points	59 ^{ème} licencié	42 points	99 ^{ème} licencié	2 points
20 ^{ème} licencié	81 points	60 ^{ème} licencié	41 points	100 ^{ème} licencié	1 point
21 ^{ème} licencié	80 points	61 ^{ème} licencié	30 points	101 ^{ème} licencié	1 point
22 ^{ème} licencié	79 points	62 ^{ème} licencié	39 points	102 ^{ème} licencié	1 point
23 ^{ème} licencié	78 points	63 ^{ème} licencié	38 points	Etc	1 point
24 ^{ème} licencié	77 points	64 ^{ème} licencié	37 points		
25 ^{ème} licencié	76 points	65 ^{ème} licencié	36 points		
26 ^{ème} licencié	75 points	66 ^{ème} licencié	35 points		
27 ^{ème} licencié	74 points	67 ^{ème} licencié	34 points		
28 ^{ème} licencié	73 points	68 ^{ème} licencié	33 points		
29 ^{ème} licencié	72 points	69 ^{ème} licencié	32 points		
30 ^{ème} licencié	71 points	70 ^{ème} licencié	31 points		
31 ^{ème} licencié	70 points	71 ^{ème} licencié	30 points		
32 ^{ème} licencié	69 points	72 ^{ème} licencié	29 points		
33 ^{ème} licencié	68 points	73 ^{ème} licencié	28 points		
34 ^{ème} licencié	67 points	74 ^{ème} licencié	27 points		
35 ^{ème} licencié	66 points	75 ^{ème} licencié	26 points		
36 ^{ème} licencié	65 points	76 ^{ème} licencié	25 points		
37 ^{ème} licencié	64 points	77 ^{ème} licencié	24 points		
38 ^{ème} licencié	63 points	78 ^{ème} licencié	23 points		
39 ^{ème} licencié	62 points	79 ^{ème} licencié	22 points		
40 ^{ème} licencié	61 points	80 ^{ème} licencié	21 points		

TOUTES LES INFOS SUR

www.athle.fr